



COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date – Heure	8 juillet 2021
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	2 juillet 2021

Référence	CM-CR-2021-005
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Manon MILLES Carine VANNEAU Laurent DUMONT Samuel BEAUGER	Emilien BRETON Cécile DE SOUSA Laura BEZANNIER Delphine GAUTHIER Didier RIVIERE
Pouvoir	Gwenaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES Sylviane BOUCHEREAU donne pouvoir à Emilien BRETON	
Excusés	Josette HABCHI MARGOLI Thierry JOUSSET	
Secrétaire de séance	Laura BEZANNIER	
Début de séance	20h30	
Fin de séance	21h57	

ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance.....	2
02. Approbation des procès-verbaux des 29 mars 2021 et 12 avril 2021	2
03. Annonces des délégations prises par le Monsieur le Maire	2
04. Budget 2021 : décision modificative n°1	3
04. Budget 2021 : adhésion à l'amicale des Pruniers de France.....	3
04. Budget 2021 : conseil départemental : FAJ 2021 (fonds d'aide aux jeunes)...	3
04. Budget 2021 : demande de subvention de l'école de musique de Sours	3
05. Convention de groupement de commande	4
06. Cimetière : demande de remboursement d'une concession (cavurne) suite à une rétrocession à la commune.....	4
07. Personnel communal : fixation des taux pour les avancements de grades....	5
08. Saedel : compte rendu annuel aux collectivités locales 2020, opération Centre Bourg, contrat de concession d'aménagement	5
09. Chartres Métropole : convention de service commun des autorisations d'urbanisme	5
10. Informations diverses	6
11. Questions orales	7
12. Clôture de séance.....	8

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession : Gwenaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES, Sylviane BOUCHEREAU donne pouvoir à Emilien BRETON.

11 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Laura BEZANNIER accepte le poste.

02. Approbation des procès-verbaux des 29 mars 2021 et 12 avril 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil :

- le procès-verbal du 29 mars 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 29 mars 2021

- le procès-verbal du 12 avril 2021

⊗Didier RIVIERE regrette que les propos de Madame HABCHI ne soit pas retranscrit au sujet des terres agricoles, en page 6, questions orales.

Ce procès-verbal sera approuvé lors d'un prochain conseil.

⊗Les élus de l'opposition souhaitent relire les comptes rendus avant diffusion

⊗Monsieur le Maire répond par l'affirmatif

03. Annonces des délégations prises par Monsieur le Maire

Décision 2021-08

Signature le 19 mai 2021 du devis du 6 mai 2021 avec l'agence Gilson concernant les honoraires et prestations pour le dossier d'aménagement du parc du stade, phase PRO, d'un montant HT de 6 700€ soit 8 040€TTC.

Une présentation globale du projet sera faite fin août avec un planning d'intervention.

⊗Laura BEZANNIER souhaite avoir une copie dudit devis et recevoir l'avant-projet avant la réunion

⊗Monsieur le Maire répond par l'affirmatif

Décision 2021-08

Monsieur le Maire informe qu'il y a beaucoup de mouvements immobiliers sur la commune.

Sur les DIA ci-dessous, la commune renonce à son droit de préemption.

DATE	N°	Parcelle	M2	Bâti - Non bâti
13/04/2021	028 309 21 00008	AD63	1 902	bâti
23/04/2021	028 309 21 00009	AA73	540	bâti
26/04/2021	028 309 21 00010	AB32-34-191	615	bâti
11/05/2021	028 309 21 00011	YT3	51 725	Non bâti
19/05/2021	028 309 21 00012	AB47	70	bâti
20/05/2021	028 309 21 00013	AE11-AE 78 ET 79-YV 26	2 837	Non bâti
21/06/2021	028 309 21 00014	AC213	2 203	bâti
25/06/2021	028 309 21 00015	AD62	551	Non bâti
25/06/2021	028 309 21 00016	AB3	510	bâti
25/06/2021	028 309 21 00017	AD62	551	Non bâti
29/06/2021	028 309 21 00018	AB41-AB42-AB286-AB289	578	bâti

04. Budget 2021 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU afin de présenter la décision modification.
Décision modificative demandée par le par la trésorerie de Chartres Métropole.

Article	Désignation	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-0,30€	
	TOTAL 013 – Atténuation des charges	-0,30€	
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,30€
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget 2021.

04. Budget 2021 : adhésion à l'amicale des Pruniers de France

Depuis 2012, la commune est adhérente à l'amicale des Pruniers de France.

Monsieur le Maire propose d'adhérer pour les années 2020-2021 et 2022.

✂Didier RIVIERE demande le coût de l'adhésion.

✂Monsieur le Maire répond 15€ l'année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 1 abstention, Samuel BEAUGER, décide d'adhérer à l'amicale des Pruniers de France pour 2020-2021-2022.

04. Budget 2021 : conseil départemental : FAJ 2021 (fonds d'aide aux jeunes)

Ce fonds, de la compétence du conseil département, s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire informe le conseil que Chartres Métropole a pour intention de verser une subvention de 1 000€.

✂Didier RIVIERE souligne que la commune participera par le biais de Chartres Métropole.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la participation financière pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas participer au FAJ pour 2021.

04. Budget 2021 : demande de subvention de l'école de musique de Sours

L'école de musique de Sours sollicite la commune pour une subvention 2021. 5 élèves de Prunay le Gillon sont inscrits dans cette école.

Monsieur le Maire informe qu'il est difficile de répondre favorablement à cette demande car il faudrait le faire également pour toutes les autres associations extérieures.

✂Laura BEZANNIER dit qu'il n'est pas possible de faire une exception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 1 abstention, Manon MILLES, refuse de verser une subvention à l'école de musique de Sours.

05. Convention de groupement de commande

Le contrat avec Yvelines Restauration pour le portage de repas et la cantine scolaire arrive à échéance fin août 2021.

Yvelines Restauration a informé la commune d'un impact financier sur le tarif au 1^{er} janvier 2022 suite à la loi Egalim, loi imposant que les menus comportent 50% de produits SIQO dont 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique,

De ce fait, les communes de Prunay le Gillon, Theuville et Thivars ont décidé de se grouper pour la prestation de fourniture des repas de cantine et du portage de repas afin d'obtenir des prix plus intéressants.

Chaque commune gèrera ses propres commandes et sa facturation (comme actuellement).

✕Didier RIVIERE demande à combien s'élèvera le nouveau tarif

✕Ludovic NADEAU précise qu'un cahier des charges va être adressé à 3 prestataires avec une réponse pour fin juillet.

✕Laura BEZANNIER demande le coût du repas

✕Ludovic NADEAU répond que le coût varie entre les 3 communes entre 2.20€ et 2.40€

✕Didier RIVIERE demande le nombre de repas

✕Ludovic NADEAU répond que le nombre de repas se situe aux alentours de 230 pour la cantine et 15 pour le portage de repas

✕Delphine GAUTHIER demande si une sélection de prestataires a été faite

✕Ludovic NADEAU répond que oui, Yvelines Restauration, Efragir et la cuisine centrale de Chartres Métropole

✕Didier RIVIERE souhaite que le choix des menus pour le portage soit conservé

✕Laura BEZANNIER s'étonne des différences de prestations proposées par Yvelines Restauration.

✕Laura BEZANNIER demande qui est à l'initiative de ce projet.

✕Ludovic NADEAU répond que la mairie de Theuville a rencontré Yvelines Restauration et c'est Yvelines Restauration qui a soumis l'idée de réaliser un groupement.

✕Didier RIVIERE souligne que Dammarie travaille aussi avec Yvelines Restauration

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal cette convention de groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 1 abstention, Laura BEZANNIER, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

06. Cimetière : demande de remboursement d'une concession (cavurne) suite à une rétrocession à la commune

Courant avril :

Un concessionnaire a souhaité rétrocéder une cavurne achetée le 15 décembre 2014 au prix de 500€ pour 15 ans, à la mairie,

La mairie a accepté cette rétrocession, sans remboursement au prorata. La famille, par courrier, en a été informée.

Par lettre en date du 25 mai, la famille s'étonne du non remboursement au prorata.

✕Carine VANNEAU demande si d'autres communes ont été confrontées à ce cas

✕Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas

✕Delphine GAUTHIER demande si initialement la notion d'argent a été abordée

✕Monsieur le Maire répond non

✕Didier RIVIERE demande si la concession est occupée

✕Monsieur le Maire répond oui. L'exhumation est à la charge de l'acheteur

Monsieur le Maire précise que depuis le 1^{er} janvier il n'est plus possible de facturer des opérations concernant l'ajout d'urne ou de cercueil dans les concessions, seuls les achats de concession sont facturables.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra apporter des modifications au règlement du cimetière.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'autorisation ou le refus de remboursement au prorata, au 15 juillet 2021, lors d'une rétrocession d'une cavurne/concession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse le remboursement au prorata.

07. Personnel communal : fixation des taux pour les avancements de grades

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Vu l'avis n°2021/AV/718 du Comité Technique Paritaire en date du 31 mai 2021

✕ *Ludovic NADEAU précise que cette délibération est obligatoire afin de ne pas bloquer la carrière des agents en cas d'avancement de grade.*

✕ *Didier RIVIERE précise qu'il n'y a pas d'effet rétroactif*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal de fixer à 100% les taux des promotions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 100% les taux des promotions pour chaque grade.

08. Saedel : compte rendu annuel aux collectivités locales 2020, opération Centre Bourg, contrat de concession d'aménagement

Comme tous les ans, la SAEDEL a adressé en mairie le compte rendu annuel 2020 de l'opération Centre Bourg.

Monsieur le Maire précise que ce projet est à l'équilibre.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce compte rendu qui a été transmis.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation de ce compte rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel de la SAEDEL pour l'opération Centre Bourg.

09. Chartres Métropole : convention de service commun des autorisations d'urbanisme

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service d'instruction ADS, service commun géré par Chartres Métropole, charge de l'instruction réglementaire des demandes de certificats d'urbanisme ou de permis et des déclarations préalables relatifs à l'occupation du sol, délivrés par le Maire au nom de la commune, à savoir :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme de simple information (Cua)
- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)

✕ *Laura BEZANNIER demande si c'est Chartres Métropole qui instruit les dossiers*

✕ *Monsieur le Maire répond oui. Chartres Métropole a la compétence urbanisme. La commune reçoit les demandes, les transmet à Chartres Métropole qui instruit puis transmet l'arrêté qui est signé par le Maire. Un gain de temps pour la commune.*

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour autoriser le maire à signer une convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol entre Chartres Métropole et Prunay le Gillon.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 2 absentions Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service commun des autorisations d'urbanisme de Chartres Métropole.

10. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

⊗ LOTISSEMENT CENTRE BOURG

- Tous les logements sociaux ont été attribués.
- il reste 4 terrains sur les 2 tranches à vendre.
- la SAEDEL a été sollicité pour réaliser un bilan suite à la grosse inondation du 19 juin au niveau de l'entrée du lotissement, rue de l'Ouest.

⊗ Laura BEZANNIER demande s'il y aura un coût supplémentaire pour la commune.

⊗ Monsieur le Maire répond non

- des places de stationnement vont être faites, en face des logements sociaux, rue de l'Ouest, la commune est dans l'attente du planning d'intervention

⊗ Didier RIVIERE souligne que l'aménagement de la Place Simone Veil n'est pas réalisé comme prévu au niveau du revêtement.

⊗ Monsieur le Maire répond que les anciens plans vont être consultés.

⊗ Didier RIVIERE souligne qu'un mur a été rebâti à l'identique à part la pose de tuiles

⊗ Monsieur le Maire répond que cette absence de tuile est due à une pénurie de tuiles.

Monsieur Le Maire fera le point avec la SAEDEL

⊗ Didier RIVIERE demande qui est en charge des poubelles du lotissement

⊗ Monsieur le Maire répond que c'est à la SAEDEL d'entretenir le site : propreté et espaces verts.

- un 2^{ème} lotissement va voir le jour, rue de l'Ouest. Un permis d'aménagé a été déposé avec 11 terrains à bâtir.

⊗ Didier RIVIERE demande si ce lotissement est privé ?

⊗ Monsieur le Maire répond que oui et que la vente des terrains ne devrait pas entraîner de concurrence avec le lotissement du centre bourg. En effet, les ventes de terrains seront en décalage.

⊗ SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise que les subventions de Chartres Métropole pour le fonds de concours n'ont toujours pas été attribuées. Un retour est prévu en septembre.

- Préfecture : 18 701€ pour la création d'une aire de jeux intergénérationnelle au titre DETR/DSIL

- Préfecture : 27 078€ pour la rénovation thermique de la mairie au titre du DSIL (plan de relance)

- Ministère de l'Education : accord pour le projet de socle numérique

- Conseil départemental : le dossier « aide à l'animation » de la médiathèque n'a pas été retenu pour 595€.

⊗ Laura BEZANNIER demande si le CD28 a invoqué un motif de refus

⊗ Monsieur le Maire répond que non

⊗ Laura BEZANNIER répond que ce refus est peut-être une raison politique

⊗ Monsieur le Maire répond que la culture ne doit pas être la priorité du CD28

- Label Terre des jeux 2024 : La commune a obtenu le label « Terre des jeux 2024 » afin de promouvoir le sport auprès de la population par des opérations sportives.

⊗ Laura BEZANNIER demande si les associations seront consultées, si une commission sera mise en place et si elle peut consulter le dossier

⊗ Monsieur le Maire répond que nous devons définir comment nos engagements seront mis en place et ensuite nous pourrions solliciter les différents acteurs de la commune. Une commission sera créée.

⊗ Cécile DE SOUSA répond que le dossier est consultable en ligne

⊗ TRAVAUX

- Enfouissement Haute Tension Aérienne : les travaux sur Gérainvillie vont commencer, il n'y aura pas d'ouverture de routes, le passage se fera par les chemins agricoles. Un autre projet d'enfouissement est également en cours pour enterrer la ligne de haute tension entre Boinville au Chemin et Prunay-le-Gillon

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

- Gestion des eaux pluviales : Monsieur le Maire a rencontré il y a quelques semaines les responsables des réseaux de Chartres Métropole afin de faire le point sur les points critiques de la commune au niveau des eaux pluviales, puisque c'est une compétence Chartres Métropole. Dans un premier temps, nous attendons un retour de Chartres Métropole sur l'évacuation des eaux pluviales à Boinville au Chemin (courant juillet) pour établir un plan d'action. Une deuxième étude sera également initiée sur Gérainville.

✕ Laura BEZANNIER demande si elle pourra recevoir ce plan d'actions

✕ Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

- Passage des Muids : l'enfouissement des réseaux a été fait, le revêtement en bi-couche dans le passage a été également réalisé, l'enrobé à l'entrée du passage est programmé pour le 12/07. Le coût est pris par la commune

- Remplacement des fenêtres de la mairie : le devis a été signé avec l'entreprise Toury, avec un coût supplémentaire dû à l'augmentation des matières premières. Calendrier d'intervention en janvier 2022.

✕ Laura BEZANNIER demande si le devis peut lui être transféré

✕ Monsieur le Maire répond par l'affirmatif

✕ ECOLE :

- Remise des dictionnaires : un dictionnaire français/anglais a été remis à tous les CM2 mercredi dernier

- Travaux prévus : les travaux de chauffage avec l'entreprise Heurtault débutent la semaine prochaine. Un nouveau rétroprojecteur va être installé.

✕ Didier RIVIERE demande pourquoi la place « handicapé », dans la cour, n'a pas été faite. Cette matérialisation serait un symbole

✕ Monsieur le Maire répond que le prestataire ne savait pas où il fallait la positionner et que le besoin de matérialiser cette place n'apparaissait pas nécessaire car les véhicules peuvent passer par derrière.

✕ Laurent DUMONT souligne que le portail peut s'ouvrir si besoin est

- Effectifs : fin juin : 84 élèves - rentrée septembre : 88 élèves

✕ Didier RIVIERE demande les effectifs par classe

✕ Manon MILLES répond qu'entre 12/15 pour les maternelles et 10 pour les primaires

✕ FESTIVITES :

- en raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de festivités pour le 14/7

- rendez-vous le 28 août à 18h pour un apéritif

✕ ANIMATIONS A VENIR :

- 16 juillet à la médiathèque tournoi de jeux vidéo

- 3 octobre fête de la Saint Denis et bric à brac

✕ FERMETURE DES SERVICES COMMUNAUX

- Mairie : fermée les 15 et 16 juillet et 18 août (après-midi), 19 août (matin), 20 août (après-midi)

- Agence postale communale : fermée du 21 au 31 août

- Médiathèque, le Préau : fermée le 13 juillet et du 30 juillet au 19 août

Laura BEZANNIER précise que les questions orales doivent être envoyées 24h avant la séance. C'est la raison pour laquelle, elles peuvent paraître répétitives avec les informations diverses.

11. Questions orales

1) La commune utilise-t-elle encore des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien du cimetière et du stade ?

✕ Réponse de Monsieur le Maire : oui pour les mauvaises herbes, le stade a grand besoin d'un réel entretien, faute de maintenance en 2020. Le cimetière, la réglementation le prévoit 2 fois par an

✕ Laura BEZANNIER souligne que dans le PV du mois d'avril, quand elle a demandé si l'agent avait la certification phyto, il lui a été répondu que non

✕ Laurent DUMONT : oui il a la certification en collectivité mais pas la certification agricole.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

2) Le stationnement devant le Garage Léquivard a été interdit, nous proposons qu'un compromis soit trouvé par la mise en place d'une place de stationnement minute. Qu'en pense le Conseil ?

✕Réponse de Monsieur le Maire : *une discussion a déjà été engagée avec le propriétaire du garage. Cette piste cyclable doit rester une liaison douce. Le propriétaire a déposé un PC pour un nouveau garage, nous attendons de voir comme cela va vivre.*

✕Didier RIVIERE souhaite qu'une place minute soit matérialisée au moins pour tester

3) Une commission développement commercial a été tenue le 21 avril 2021. Les membres de cette commission dont les élus minoritaires faisaient partis, ont proposé à ce qu'un portrait des acteurs économiques de Prunay-le-Gillon soit diffusé sur la page Facebook de la commune. Une plaquette de présentation de la Maison de services et de la médiathèque devait également être distribué aux administrés de Prunay-le-Gillon et/ou des communes voisines. Qu'en est-il ?

✕Réponse de Monsieur le Maire : *effectivement le projet a pris du retard. La plaquette pour la maison de service est en attente car un nouveau professionnel doit s'installer courant septembre.*

4) Lors de cette même commission, nous nous interrogeons sur le devenir de certains commerces.

Avez-vous des éléments à ce sujet ?

✕Réponse de Monsieur le Maire : *non rien d'officiel*

5) Qu'en est-il des festivités du 14/07 ? *sujet abordé dans les informations diverses*

6) Quels sont les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2021-2022 ? *sujet abordé dans les informations diverses*

7) Avez-vous commencé la préparation de la St Denis ? *sujet abordé dans les informations diverses*

8) Pourriez-vous nous faire un état d'avancement des travaux et projets 2021 ? *sujet abordé dans les informations diverses*

9) Avez-vous des informations quant à l'activité économique de l'ancienne Gerbe d'Or ?

✕Réponse de Monsieur le Maire : *ouverture imminente, en attente d'une autorisation pour la licence IV.*

Monsieur le Maire informe qu'un conseil municipal aura lieu fin août afin de valider le groupement de commande.

✕Laura BEZANNIER demande si les dates peuvent être envoyées en avance

12. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h57.